

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 1er avril 2020
portant maintien dans un grade et un emploi un officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense
NOR : INTJ2008931A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2017 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Stéphanie Jourdan (NIGEND : 410736 - NLS : 8044517 - NID : 0833060517) est maintenue au grade de lieutenant en qualité d'officière commissionnée, servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de psychologue du travail au sein de la région de gendarmerie Nouvelle-Aquitaine - zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, à Bouliac (33), pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2020.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} avril 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira